

**Arrêté n°321/2020 du 23 décembre 2020  
Portant prorogation du plan d'actions pluriannuel régional d'amélioration  
de la pertinence des soins (PAPRAPS) de la région Océan Indien**

*La directrice générale de l'Agence Régionale de Santé La Réunion,  
Chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur,*

- Vu** le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L. 162-30-2, L.162-30-3 et L.162-30-4,
- Vu** le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1431-1 et suivants,
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,
- Vu** le décret n° 2015-1510 du 19 novembre 2015 relatif à la promotion de la pertinence des actes, des prestations et des prescriptions en santé,
- Vu** le décret n° 2016-1025 du 26 juillet 2016 relatif à la coordination des actions des agences régionales de santé et des organismes d'assurance maladie,
- Vu** le décret du 22 août 2018 portant nomination de Madame Martine LADOUCKETTE en qualité de directrice générale de l'Agence de santé de l'océan Indien ;
- Vu** le décret n°2020-1629 du 21 décembre 2020 relatif au plan d'actions pluriannuel régional d'amélioration de la pertinence des soins,
- Vu** l'arrêté du 16 novembre 2016 n° 219/ARSOI/DSP/2016 fixant le plan d'actions pluriannuel régional d'amélioration de la pertinence des soins (PAPRAPS) de la région océan Indien ;

arrête :

Article 1er – Le plan d'actions pluriannuel régional d'amélioration de la pertinence des soins océan Indien 2016-2019, est prorogé pour ses dispositions relatives à La Réunion jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 2 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Saint Denis dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 – Le directeur général adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de La Réunion.

Fait à Saint-Denis, le 23 décembre 2020,

La directrice générale,

Le directeur général adjoint

  
Etienne BILLOT